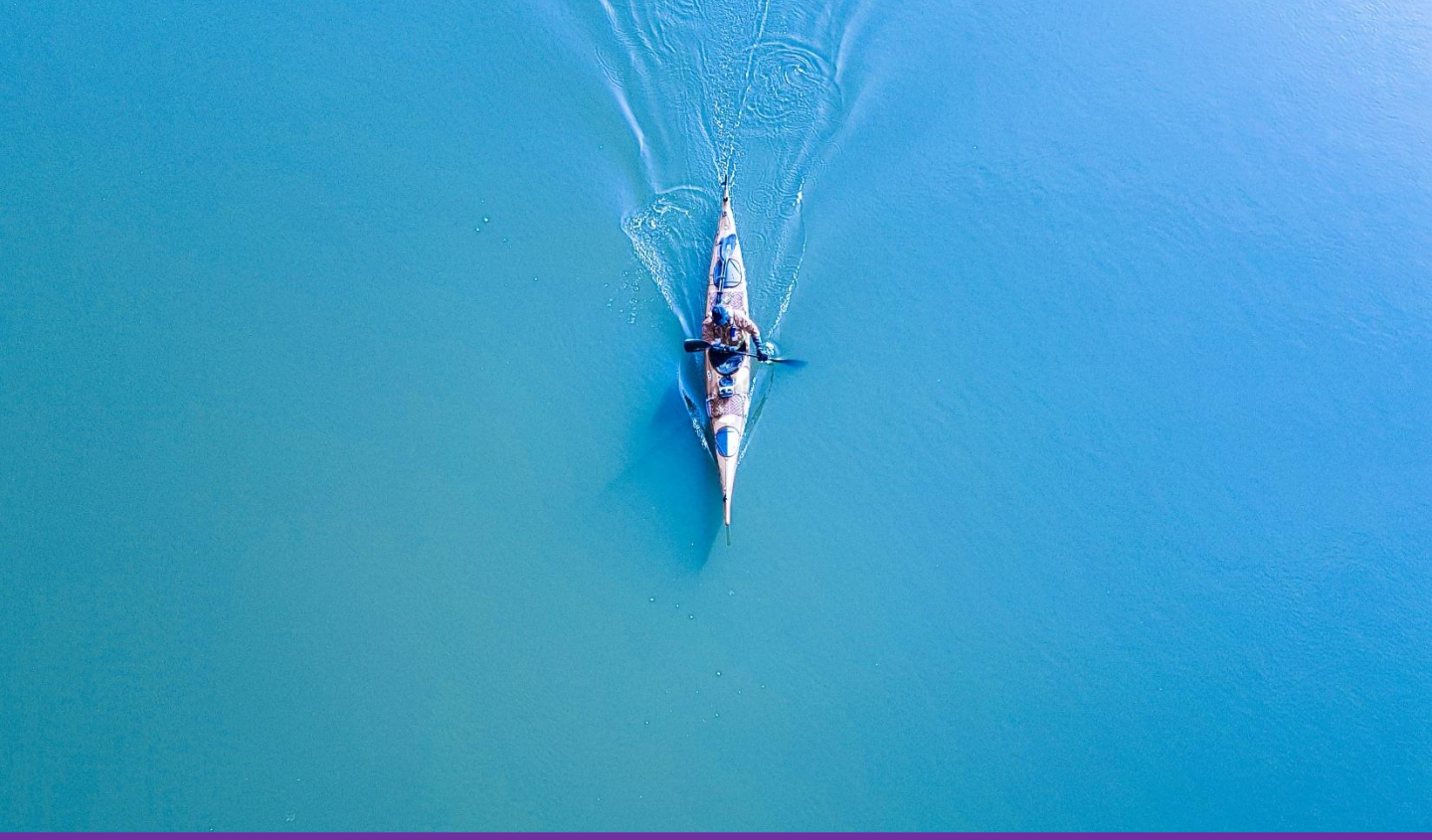


Autocall Oxygène Electrification Février 2027

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE[1] ET À L'ÉCHÉANCE, CI-APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ».

Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

- **ISIN :** FRBCP1262013
- **Période de commercialisation[2]** : du 10 septembre 2026 au 5 février 2027
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé[3]).
- **Éligibilité :** contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte ou de retraite PERin et comptes-titres. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Émetteur :** Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings AA-)[4]. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).

---

(1) **L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.**

(2) La commercialisation du produit « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

(3) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (pages 4 et 10).

(4) Notations en vigueur au 10 septembre 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

POINTS CLÉS

- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice MSCI Transatlantic Electrification Select 10 Decrement 5% EUR Index (code Bloomberg : MXELEC5D ; code LSEG : .MXELEC5D) (l'« Indice ») pour une durée de 1 an à 12 ans maximum. Le remboursement du Titre « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » est ainsi conditionné à l'évolution de cet Indice construit en réinvestissant les **dividendes nets détachés par les actions composant l'Indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 5%, ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 5% par an.**
- Un remboursement(1) du capital initial à la Date de Remboursement Final(2), en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial(3) à la Date de Constatation Finale(2).
  - **Sinon, un risque de perte partielle ou totale en capital**.
- Du trimestre 4 à 47, un remboursement(1) automatique anticipé du produit « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » à hauteur du capital initial majoré d'un gain de 2,25% par trimestre écoulé depuis l'origine, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial(3) à une Date de Constatation Trimestrielle(2).
- À l'échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé, un remboursement(1) du capital initial majoré d'un gain de 2,25% par trimestre écoulé depuis l'origine, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial(3) à la Date de Constatation Finale(2).
- L'investisseur accepte donc de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice et **accepte un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Dernière Date de Constatation Initiale (le 5 février 2027) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 21 février 2039) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé(2). En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation en unités de compte, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les Titres de créance « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

(3) La détermination du Niveau Initial figure en page 4.

AVANTAGES

- Un remboursement automatique anticipé possible : Du trimestre 4 à 47, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial(1) à une Date de Constatation Trimestrielle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit(2) alors à la Date de Remboursement Anticipé correspondante le capital initial majoré d'un gain de 2,25% par trimestre écoulé depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,20%(3)).
- Un gain à l'échéance possible : Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial(1) à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit(2) à la Date de Remboursement Final le capital initial majoré d'un gain de 2,25% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit un total de 208,00%. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 5,11%(3).
- Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance : Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial(1) à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit(1) à la Date de Remboursement Final le capital initial a minima. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal au minimum à -1,00%(2).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :**
  - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas remplies, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente.
  - Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 50% de son Niveau Initial(1).
  - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- Une faible variation de l'Indice autour du seuil de 50% de son Niveau Initial(1) à la Date de Constatation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit « Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » à l'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 12 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,20%(3)).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque lié au remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **L'indice MSCI Transatlantic Electrification Select 10 Decrement 5% EUR Index est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions composant l'indice MSCI Transatlantic Electrification Select 10 Decrement 5% EUR Index et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Si les dividendes effectivement distribués par les actions composant l'indice MSCI Transatlantic Electrification Select 10 Decrement 5% EUR Index sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.**

(1) La détermination du Niveau Initial figure en page 4.

(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

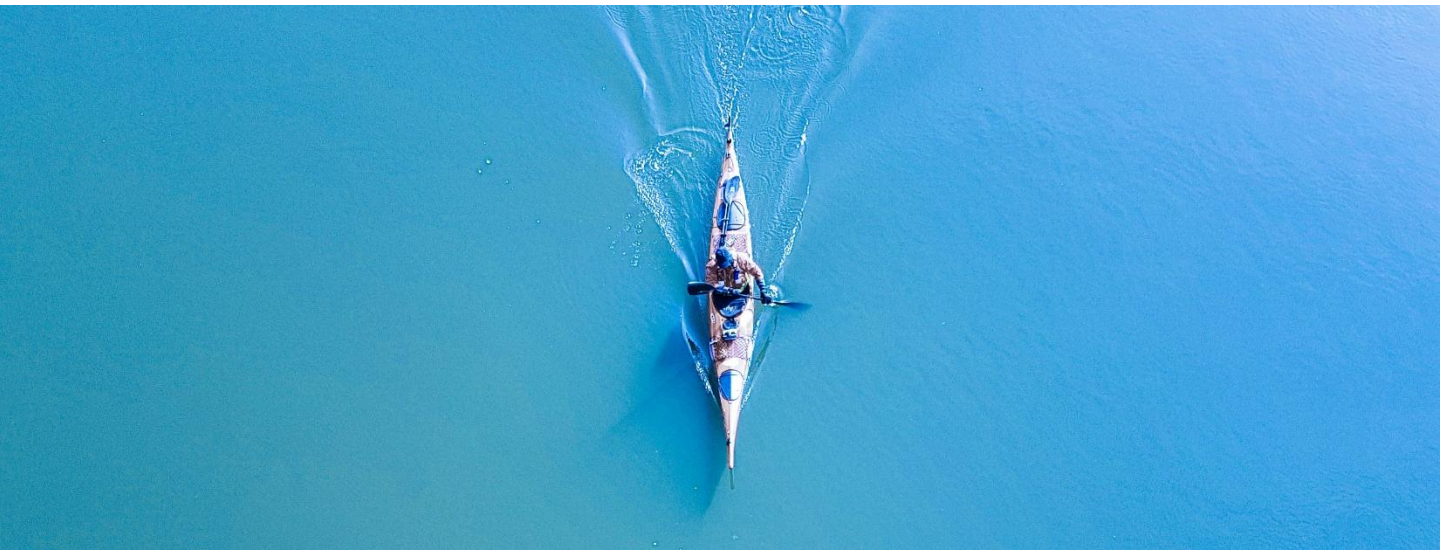
Le Niveau Initial correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale suivantes : 10 septembre 2026, 28 septembre 2026, 28 octobre 2026, 27 novembre 2026, 23 décembre 2026 et 5 février 2027

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Du trimestre 4 à 47, à chaque Date de Constatation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit(1) à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

Le capital initial majoré d'un gain de 2,25% par trimestre écoulé depuis l'origine
(soit un TRA net maximum de 6,20%(2))

Si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, **le produit continue jusqu'à l'échéance.**



(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'issue du trimestre 48, à la Date de Constatation Finale, dans le cas où le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice :

- **CAS FAVORABLE :** Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) à la Date de Remboursement Final :

Le capital initial majoré d'un gain de 2,25% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit un total de 208,00%
(soit un TRA net de 5,11%(2))

- **CAS MÉDIAN :** Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, mais inférieur à 65% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) à la Date de Remboursement Final :

Le capital initial
(soit un TRA net de -1,00%(2))

- **CAS DÉFAVORABLE :** Si le niveau de l'Indice est inférieur à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) à la Date de Remboursement Final :

La Valeur Finale de l'Indice(3)
(soit un TRA net négatif)

Dans ce scénario, l'investisseur subit **une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.**

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de son Niveau Initial.

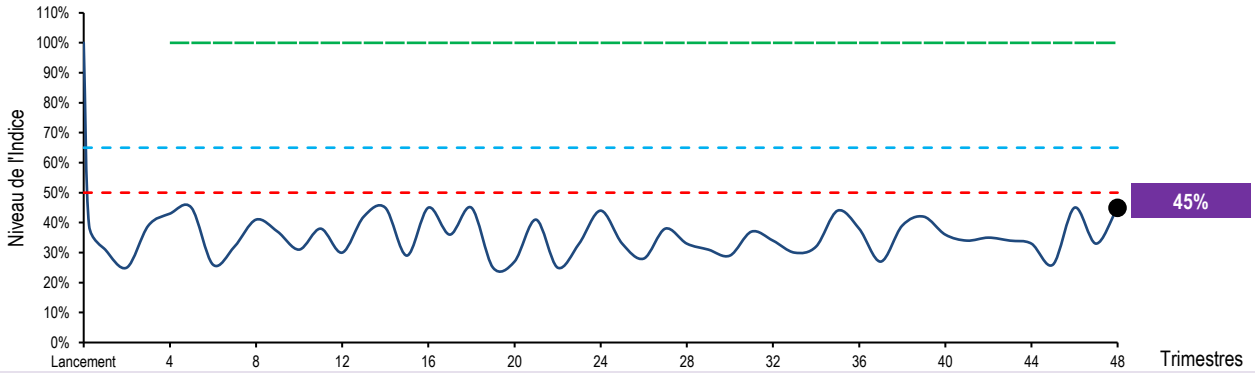
ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

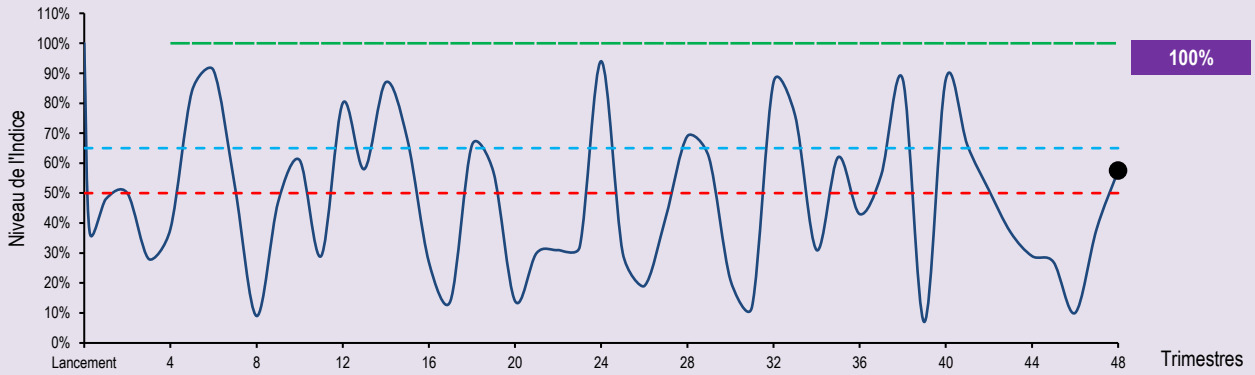
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (100%)
- Seuil de versement des gains à l'échéance (65%)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50%)
- Evolution de l'Indice par rapport à son Niveau Initial

xx Remboursement du produit

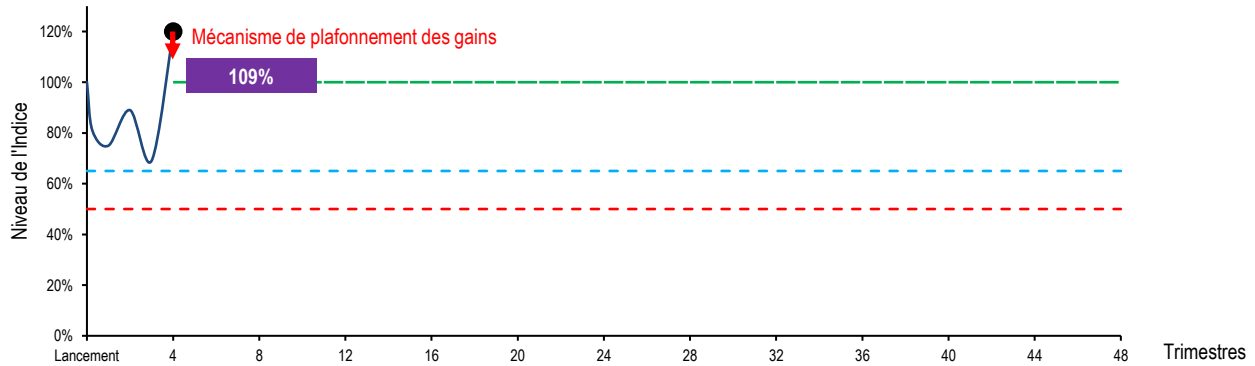
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE DE MOINS DE 50% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA FIN DU TRIMESTRE 4



ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE

Aux Dates de Constatation Trimestrielle, des trimestres 4 à 47, l'Indice clôture en dessous de 100% de son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain, le produit dure jusqu'à la Date de Remboursement Final.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à 45% de son Niveau Initial (soit une baisse de 55%) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : à la Date de Remboursement Final, l'investisseur reçoit(1) 45% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -7,25%(2) , similaire à un investissement direct dans l'Indice.(3)

L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE DE MOINS DE 50% À L'ÉCHÉANCE

Aux Dates de Constatation Trimestrielle, des trimestres 4 à 47, l'Indice clôture en dessous de 100% de son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain, le produit dure jusqu'à la Date de Remboursement Final.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à 57,50% de son Niveau Initial (soit une baisse de 42,50%) soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit(1) alors à la Date de Remboursement Final le capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%(2) (contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,38%(2) pour un investissement direct dans l'Indice(3)).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA FIN DU TRIMESTRE 4

À l'issue du trimestre 4, l'Indice clôture à 120% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé : l'investisseur reçoit(1) alors, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 2,25% par trimestre écoulé depuis l'origine, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,20%(2) (contre un Taux de Rendement Annuel net de 14,85%(2) pour un investissement direct dans l'Indice(3), du fait du mécanisme de plafonnement des gains).

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, le Niveau Initial qui serait considéré est celui défini en page 4.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

DESCRIPTION[1]

L'indice MSCI Transatlantic Electrification Select 10 Decrement 5% Index est un indice boursier créé, mis à jour, maintenu et publié par MSCI. L'Indice offre une exposition à un panier de 10 sociétés sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

L'Univers d'investissement est constitué des sociétés appartenant aux Indices MSCI EMU Investable Market Index et MSCI USA Investable Market Index qui regroupent les grandes, moyennes et petites capitalisations boursières des pays de la zone Euro et des Etats-Unis. Pour être sélectionnées, les sociétés doivent appartenir à l'une des Catégories suivantes selon la classification GICS*: (1) Semi-conducteurs et Équipements pour Semi-conducteurs (2) Composants et équipements électriques (3) Equipements électriques lourds (4) Electricité renouvelable. L'indice retient :

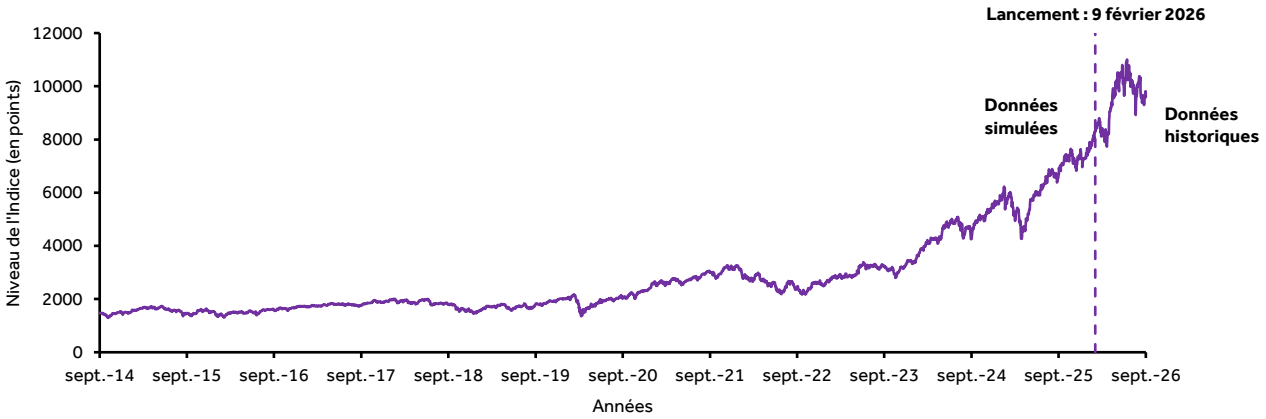
Pour la zone EMU : les 2 plus grandes capitalisations boursières de la Catégorie 1 et les 4 plus grandes capitalisations boursières des Catégories 2, 3 et 4.
Pour la zone US : Les 2 plus grandes capitalisations boursières de la Catégorie 1 et les 2 plus grandes capitalisations boursières des Catégories 2, 3 et 4.

Cela correspond à 6 sociétés de la zone EMU et 4 sociétés de la zone US, soit un total de 10 sociétés composant l'indice. Chaque société est pondérée avec un poids de 10%.
L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour information, le montant moyen des dividendes nets payés s'élève à 1,52% entre 2016 et 2025.

Le cours de l'indice MSCI Transatlantic Electrification Select 10 Decrement 5% EUR Index est accessible entre autres sur le site de ZoneBourse (https://www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-TRANSATLANTIC-ELECTR-207801230/), ainsi que sur différents sites d'informations financières.
Ticker Bloomberg : MXELEC5D Index.
*Global Industry Classification Standard correspondant à la classification de référence des indices MSCI dans laquelle chaque société est cataloguée selon son cœur d'activité.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DU SOUS-JACENT ENTRE LE 09/09/2014 ET LE 09/09/2026[2]



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES. L'indice a été lancé le 09 février 2026. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

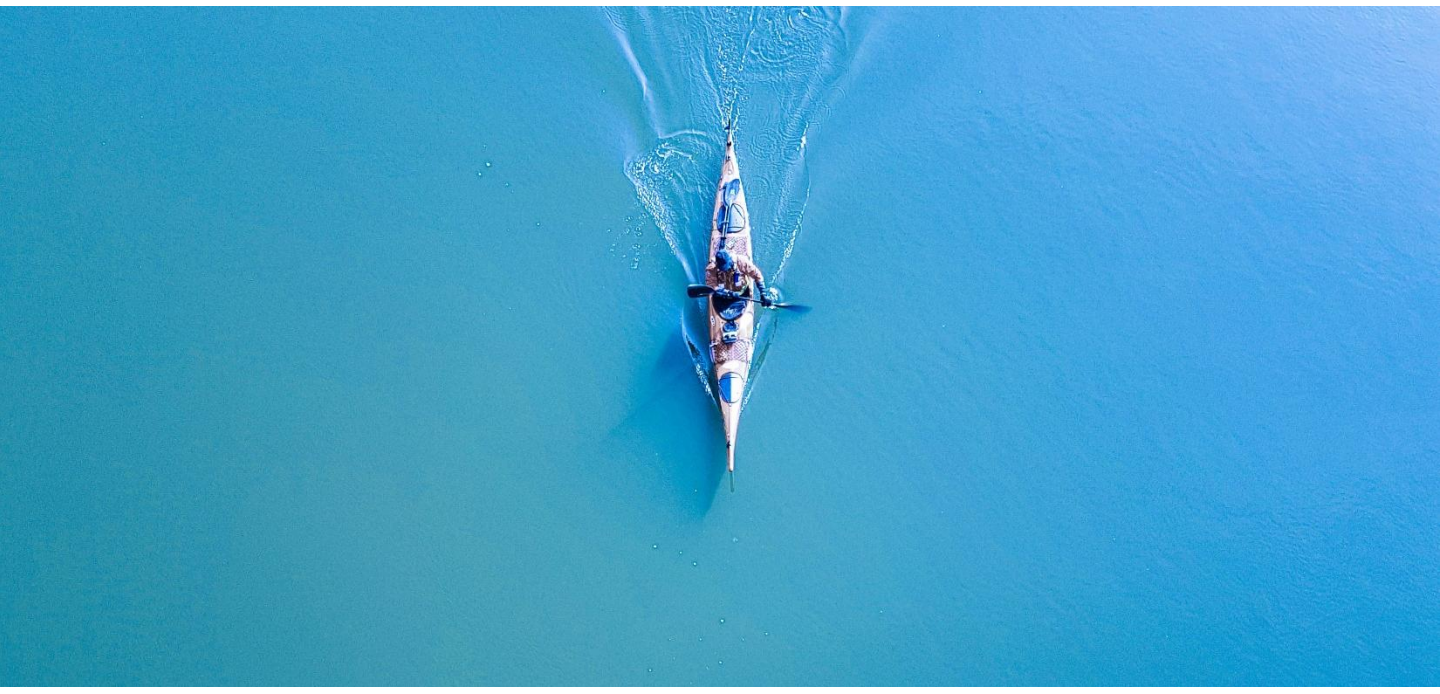
[1] *Source: MSCI, Bloomberg, 9 septembre 2026*

[2] *Source: Bloomberg, 9 septembre 2026*

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risque » du prospectus de base qui inclue notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL :** L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **RISQUE DE CRÉDIT :** L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉSOLUTION :** Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **RISQUE LIÉ À L'INFLATION** : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.
- **RISQUE LIÉ AU DIVIDENDE FORFAITAIRE :** En cas de baisse extrême des composants de l'Indice, et en l'absence de versement de dividendes, l'Indice peut atteindre une valeur irréversible à zéro ce qui peut déclencher un événement extraordinaire affectant le sous-jacent. En effet, bien que les composants de l'Indice pourraient afficher un rebond ultérieur, la valeur de l'Indice restera fixée à zéro. Dans ce cas, l'administrateur de l'Indice pourra ajuster, suspendre ou cesser la publication de l'Indice conformément à sa méthodologie.
- **RISQUE DE TAUX DE CHANGE :** L'investisseur est exposé à un risque de change du fait de la différence de devise entre l'indice sous-jacent lui-même et une (ou plusieurs) action(s) au sein de sa composition. L'investisseur peut être exposé à un mouvement de change défavorable qui peut aboutir à une réduction des gains éventuels.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nature juridique	Titres de créance complexes de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
Émetteur	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings AA-). Notations en vigueur au 10 septembre 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Devise	Euro (EUR - €)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
Code ISIN	FRBCP1262013
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte ou de retraite PERin et comptes-titres.
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Prix d'achat	100% du Prix d'Émission
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement	12 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)
Niveau Initial	Le Niveau Initial correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale suivantes: 10 septembre 2026, 28 septembre 2026, 28 octobre 2026, 27 novembre 2026, 23 décembre 2026 et 5 février 2027
Date d'Émission	5 février 2027
Dates de Constatation Initiale	10 septembre 2026, 28 septembre 2026, 28 octobre 2026, 27 novembre 2026, 23 décembre 2026 et 5 février 2027
Dates de Constatation Trimestrielle	7 février 2028, 5 mai 2028, 7 août 2028, 6 novembre 2028, 5 février 2029, 7 mai 2029, 6 août 2029, 5 novembre 2029, 5 février 2030, 6 mai 2030, 5 août 2030, 5 novembre 2030, 5 février 2031, 5 mai 2031, 5 août 2031, 5 novembre 2031, 5 février 2032, 5 mai 2032, 5 août 2032, 5 novembre 2032, 7 février 2033, 5 mai 2033, 5 août 2033, 7 novembre 2033, 6 février 2034, 5 mai 2034, 7 août 2034, 6 novembre 2034, 5 février 2035, 7 mai 2035, 6 août 2035, 5 novembre 2035, 5 février 2036, 5 mai 2036, 5 août 2036, 5 novembre 2036, 5 février 2037, 5 mai 2037, 5 août 2037, 5 novembre 2037, 5 février 2038, 5 mai 2038, 5 août 2038, 5 novembre 2038, 7 février 2039
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	10 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Trimestrielle correspondante excepté la Date de Constatation Finale.
Date de Constatation Finale	7 février 2039
Date de Remboursement Final	21 février 2039
Sous-jacent	L'Indice MSCI Transatlantic Electrification Select 10 Decrement 5% EUR Index (code Bloomberg : MXELEC5D ; code LSEG : .MXELEC5D). **L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions composant l'Indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 5%, ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 5% par an.**
Commission de distribution	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1,00% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des Titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Telekurs, LSEG (anciennement Refinitiv) et Bloomberg.
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un jour de bourse prévu, le jour de bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique LSEG « FRBCP1262013=BARL ».
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, LSEG (anciennement Refinitiv). Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
Offre au Public	Offre au public sans publication de prospectus.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Dublin (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français
Agent de calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

AVERTISSEMENT

« Autocall Oxygène Electrification Février 2027 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 5 février 2027, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 10 avril 2026 et du Document d'Enregistrement en date du 9 avril 2026 https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202026%20-%20CBI%20Registration%20Document%20dated%209%20April%202026.pdf ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/Barclays%20Bank%20PLC%20-%20GSSP%20EU%20Base%20Prospectus%202026.pdf (Base Prospectus) et https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/ (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse https://derivatives.cib.barclays/FR/1/fr/document-repository.app

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

AVERTISSEMENT DE MSCI

Les informations contenues dans le présent document (les « Informations ») ne peuvent être reproduites ou rediffusées en tout ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de MSCI. Les Informations ne peuvent pas être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, pour créer des travaux dérivés, pour créer des indices, des modèles de risque ou des analyses, ou en relation avec l'émission, l'offre, le parrainage, la gestion ou la commercialisation de titres, portefeuilles, produits financiers ou autres véhicules d'investissement. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de prédictions futures. Aucune information ou indice MSCI ou autre produit ou service ne constitue une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie de négociation. En outre, aucune des Informations ni aucun indice MSCI n'est destiné à constituer un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) tout type de décision d'investissement et ne peut être invoqué en tant que tel. L'Information est fournie « en l'état » et l'utilisateur de l'Information assume l'entière responsabilité de toute utilisation qu'il peut faire ou autoriser à faire de l'Information. NI MSCI INC. OU DE L'UNE DE SES FILIALES OU DE SES FOURNISSEURS DIRECTS OU INDIRECTS OU TOUT TIERS IMPLIQUÉ DANS LA FABRICATION OU LA COMPILATION DES INFORMATIONS (chacune, un « FOURNISSEUR D'INFORMATIONS ») NE FOURNIT DE GARANTIES EXPRES OU IMPLICITES OUN NE FAIT DE DECLARATIONS ET, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CHAQUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ ET DE PERTINENCE OU CONFORMITE À UN USAGE PARTICULIER. SANS LIMITATION À CE QUI PRÉCÈDE ET DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS LES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS NE POURRONT ETRE TENUS RESPONSABLES EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS FOURNIES, FABRIQUEES OU COMPILEES. En aucun cas ils ne sauraient être tenu de verser dommages et intérêts pour un préjudice ou une perte de chance subie qu'ils soient directs ou indirects et ce même s'ils sont notifiés de la possibilité de tels dommages. Ce qui précède n'exclut ni ne limite aucune responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la loi applicable. Avis de confidentialité : pour plus d'informations sur la façon dont MSCI collecte et utilise les données personnelles, veuillez-vous référer à notre avis de confidentialité à l'adresse https://www.msci.com/privacy-pledge

Date de rédaction de la brochure : 10 septembre 2026